

Procès Verbaux
Rapports



Commission Spéciale d'examen des immeubles
acquis par la Ville pour être démolis.

mandat Delory 1919 / 1925

Administration
Administration
ad. 2D.

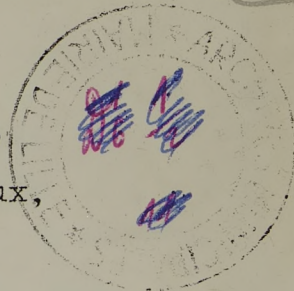
L'Administration Municipale a pris connaissance sans observation; toutefois elle estime qu'il y a lieu de réduire à dix francs le prix du loyer de l'immeuble (N° I), étant entendu que le locataire prendra à sa charge toutes les réparations qu'il lui plaira d'exécuter.

Procès-verbal de visite du 10 Octobre 1924.
LE 18/10/24 - M. PLANCHER.

Réunion de la Commission spéciale d'examen des immeubles
acquis par la Ville pour être démolis.



Présents : M.M. Bondues, Conseiller municipal,
Martin, d°
Lecomte, Inspecteur des Travaux,
Thiers, Inspecteur d'Hygiène.



1° Immeuble Avancée de la Porte d'Ypres (à droite)

En raison de l'état de vétusté de cet immeuble appelé à disparaître; la Commission décide de faire abandonner les locaux par le locataire actuel; ou par une réduction du loyer à proposer par l'Administration, prier le locataire de prendre à sa charge toutes les réparations qu'il lui plaira d'exécuter.

2° Immeuble Rue des Arts 21, à usage d'estaminet.

Les réparations demandées ne sont pas considérables. Néanmoins la Commission estime ne rien entreprendre avant que la Ville soit définitivement propriétaire, en possession des titres permettant de connaître ses obligations de bailleur et celles du locataire.

Le locataire actuel et principal est M. Delepouille Brasseur, qui paie 2.000 Frs + 5 % charges, le sous-locataire de M. Delepouille paie à ce dernier 3.100 Frs de loyer.

3° Immeuble rue des Robleds 56.

Les locataires ne demandent que la réparation de la pompe et des chassis.

Cet immeuble est classé dans la catégorie des démolitions en 1ère urgence.

La Commission est d'avis de leur donner satisfaction sous réserve que l'eau de la pompe située à 2m de la fosse d'aisances soit reconnue potable; dans le cas contraire et malgré le classement de l'immeuble en 1ère urgence, il y aurait lieu de fournir de l'eau potable dans la cour.

4° Immeuble rue des Etaques 82

Quoi que la Ville ne soit plus en possession des titres de propriété lui permettant d'entrer en jouissance, qu'en tout cas la chose ne saurait tarder, la Commission estime que satisfaction partielle doit être donnée, en effectuant le remplacement immédiat de quelques marches de l'escalier, la réparation indispensable de quelques chassis et le remplacement des carreaux de vitres. La réparation succincte du bas de toiture en tuiles plates.

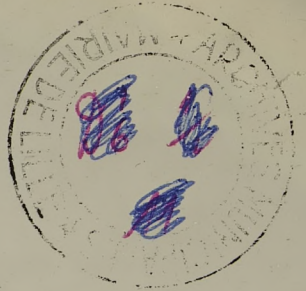
5° Immeuble rue Fombelle 18

La Commission estime qu'il est nécessaire d'entretenir cette maison en tenant compte des observations portées au devis, surtout concernant les toitures en pannes flamandes qui sont simplement à rasseoir au mortier.

Le plancher démonté dans une pièce du 2ème étage sera remis au locataire de l'atelier pour lui permettre de planchier le sol du dit atelier.

Hôtel-de-Ville, le II Septembre 1924

signé : F.Lecomte



REUNION de la COMMISSION SPECIALE du
6 DECEMBRE 1924 (10 heures)

Visite de l'immeuble : N° 27 Rue des Etaques.

Etaient présents :

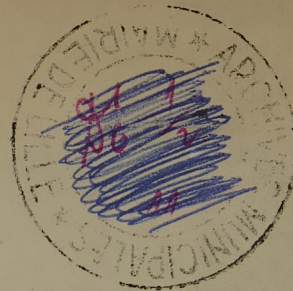
M.M. Bondues, Conseiller municipal
Martin, d°
Lecomte, Inspecteur des travaux,
Tiers, Inspecteur de l'Hygiène.

La Commission a constaté l'état de vétusté très avancée de l'immeuble.

Faisant état du peu de loyer que la Ville en retire, (1200 Frs par an) des dépenses considérables à faire pour travaux de remise en état relatif, des dépenses continues d'entretien pour un bail expirant en 1936, est d'avis d'entrer en pourparlers avec M.M. Vandame frères 9 Place Jacquart, locataire actuel - en vue de la résiliation du bail; pour, le cas échéant, dégageant sa responsabilité, par une prévenance donnée à chaque locataire actuel, tout en cherchant à les loger ailleurs, la Ville abandonnant les loyers, ne soit pas obligée d'entretenir un immeuble ruiné prêt à la démolition.

Lille, le 8 Décembre 1924

signé : Lecomte



Réunion de la Commission spéciale
du Vendredi 16 Janvier 1925 à 11 heures.

L'Administration Municipale a pris -----
connaissance sans observation

LE 26. I. 25

M. PLANQUE, Etaient présents :

M. M. BONDUES, Conseiller municipal,
MARTIN, d"
LECONTE, Inspecteur des Travaux
TIERS, Inspecteur d'hygiène.

Visite rue des Etaques 8

Réparations légères très succinctes de la porte des WC.
existante - Mettre un panneau cloué en remplacement d'un verre
cassé de la porte des dépendances.

Remettre des paumelles à la porte d'entrée du couloir,
contre-plaquer en feuillet les montants et traverses du soubasse-
ment de la vitrine sur rue.

M. Bondues fait observer que la Ville n'aurait pas dû
relouer sans l'avis préalable du service des bâtiments.

Visite Cour Faye 38

Après examen de l'immeuble, M. Bondues conclut à l'abandon
des loyers dont le revenu pour la Ville est de 19,50 par mois.
(1 locataire à chaque étage composé de 2 pièces chaque (7 per-
sonnes en tout)

Cet immeuble irréparable doit être évacué ; en tous cas,
il y aurait lieu d'y faire passer la Commission de sécurité.

Hôtel-de-Ville, le 19 Janvier 1925